

ETHNOGRAPHIE CRIMINELLE

(COLONIES FRANÇAISES)

CHAPITRE I.

RACES COLONISANTES ET RACES COLONISÉES.

Comment les colonies se fondent et s'entretiennent. — Sous le prétexte de civilisation supérieure à importer chez des peuples sauvages ou barbares, les Européens ont colonisé par mobiles de cupidité avec les moyens de la force et de la ruse. — Le crime au début de toute colonisation; la délinquance occulte et objectivée continuée par l'antagonisme des races, des classes et des diverses catégories. — L'imitation réciproque cause de viciation réciproque entre les races en présence. — Étiologie générale du crime-délit dans les milieux coloniaux.

Une nation de haute culture, parvenue à un tel degré de développement qu'elle soit gênée par un trop-plein de population, encombrée par l'excès de sa production industrielle ou réduite à craindre l'insuffisance des matières premières susceptibles d'alimenter celle-ci en des conditions économiques prospères, si elle se condamne à un renfermement dans le cercle de ses limites propres ou de ses relations ordinaires, ou si elle se refuse à une transformation, est menacée de décadence. Chez elle, la pléthore, quand elle se manifeste, n'est que l'avant-coureur d'un rapide épuisement. La transformation, les classes riches la redoutent, car elle ne saurait conduire qu'à un avilissement du capital; comme ces classes sont dirigeantes, elles entraînent les masses vers un objectif plus capable de satisfaire, au moins dans une mesure relative, aux besoins généraux, sans compromettre leurs intérêts et même avec toutes chances de fortifier ces intérêts. L'altruisme est encore loin d'être l'humanitarisme. Une nation, arrivée à

l'apogée, ne s'abandonnera point à subir l'extinction fatale à plus ou moins longue échéance, si elle entrevoit son salut dans la ruine ou l'exploitation d'une autre. Il en est des peuples comme des individus. En dépit des belles phrases dont la religion, la philosophie et les vendeurs d'orviétan politique se montrent si prodigues, l'égoïsme demeure la loi suprême de l'existence, et ce qu'on n'a point chez soi, on songe à l'aller chercher chez autrui. Les possesseurs des biens convoités sont-ils les plus faibles ? ils disparaissent anéantis, ou sont absorbés, c'est-à-dire ont le choix entre le partage ou l'abandon de leurs terres, l'asservissement de leurs personnes ou la mort. Parfois ils cèdent pour se reconstituer plus tard en corps unifié sous une solidarité de traditions, de sentiments et de vindictes, qui, à leur tour, les rend forts contre l'exploiteur, usé et amoindri. C'est la juste revanche.

Toute l'histoire des conquêtes et des colonisations (qui ne sont qu'une forme de la conquête) est ainsi résumée. Une colonisation, c'est la poussée d'une nation, d'une race hors de ses limites acquises et légitimées par l'usage, quand cette nation, cette race a senti le besoin de s'étendre ou de se créer de nouveaux débouchés économiques. Comme il est très rare que, dans cette poussée, elle rencontre un territoire vide d'habitants¹, qu'elle ait même intérêt à choisir un pareil territoire, où elle pourrait d'emblée manquer de bras suffisants pour l'organisation du travail, il s'ensuit qu'une colonie de peuplement n'est possible qu'au prix d'un accaparement sur un peuple. C'est l'occupation par la force brutale ou aidée de la ruse hypocrite et lâche ; œuvre immorale, criminelle au point de vue du droit humain. D'autre part, là où la poussée s'accomplit dans le seul but de tirer un rendement immédiat ou prochain des populations indigènes, de fonder la colonie d'exploitation, il ne saurait être question d'une œuvre plus honnête. C'est encore le plus fort qui s'appête à opprimer le plus faible,

1. Le cas s'est présenté à l'île Mascareigne, appelée depuis l'île Bourbon ou de la Réunion ; elle était inhabitée lorsque les premiers Français y débarquèrent.

non plus de la même façon, mais d'une manière aussi cynique. On n'écrase point, mais on oblige des malheureux à subir l'assimilation dégradante à la bête de labeur, à travailler sans salaire, sans trêve ni répit ; par singulière faveur, à donner la plus grande somme de leurs énergies contre une rémunération dérisoire, et la conservation d'une petite portion de liberté, pour l'être qui s'intitule le colonisateur, le civilisateur et le protecteur, et qui n'est que le parasite¹. On déploie toutes les ingéniosités de l'astuce avec l'appoint des compagnies ou des maisons commerciales, sans dédaigner pourtant le recours à la pesante main militaire, toujours prête à intervenir comme moyen de prévention ou d'apaisement des récalcitrances !

Entre gens qui s'estiment de civilisations adéquates et surtout de forces adéquates, lorsqu'on ne se tâte point par la guerre avec l'intention de se dérober des provinces, on règle ses intérêts réciproques par le traité de commerce, lui-même le résultat de mutuelles tentatives d'extorsions ou de tromperies, mais au moins diplomatiquement couvertes sous une apparence de loyal débat et tacitement supportées en raison des avantages que chacun espère retirer des moindres fautes de son contractant. Du gros civilisé au petit, du civilisé de

1. Le colonisateur joue bien le rôle de parasite prédateur par rapport aux races des pays colonisés ; il s'impose parce qu'il est le plus fort, vit de la substance des vaincus, prend peu à peu la place de ceux qui l'ont nourri ; alors, il regarde les races soumises comme des parasites gênants pour lui-même, il les supporte avec peine, même réduites à s'entretenir de ses résidus, à la façon des saprophytes (exemple, les Anglais en Australie ; voir Élie Reclus, *Société nouvelle*, avril 1893 ; appliquer à la question coloniale les règles formulées dans la même revue par J. Massart et E. Vandervelde, à propos du parasitisme organique et du parasitisme social). Comme les races sont douées d'une résistance très inégale, leurs contacts aboutissent toujours à la réduction des unes au profit des autres. Il est dès aujourd'hui démontré que la civilisation est impuissante à transformer les primitifs et à les élever à elle ; elle les détruit, « tantôt par la violence, tantôt par l'inoculation de ses vices, tantôt par ce qu'on nomme en chimie une *action de présence*... » (Zaborowski, *la Disparité des races humaines* ; *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, 5 janvier 1893.)

moyenne taille au barbare et au sauvage, les choses sont très simplifiées, de par la colonisation et le protectorat. (Quel heureux euphémisme en ce dernier terme, quelle géniale étiquette pour faire accepter des hésitants la même domination, dont ils ont pu apercevoir et critiquer les conséquences chez des voisins, mais avec l'autre titre!) Mais au fond, l'étranger sait que, dans le triomphe, il n'a pas de son côté la justice. S'il a de la conscience (sentiment excellent, car il ramène à la réflexion, et par celle-ci à la comparaison des actes que la morale naturelle doit apprécier partout de la même manière, malgré qu'ils soient différemment qualifiés selon les milieux), s'il a la notion saine de son propre intérêt, il reconnaît — son but principal d'ailleurs réalisé — que le dédain de certains principes est détestable et qu'il risque, à le continuer, d'en éprouver le contre-coup à un moment donné. Il est dans la situation du financier agioteur qu'il a vu, chez lui, acquérir la fortune en volant l'épargne des masses, et, largement repu, tonner contre le vol, défendre la propriété et les propriétaires. C'est alors qu'il se targue de louables intentions. L'Européen a cette prétention d'être le seul produit de la création humaine jusqu'ici adapté ou adaptable à la *vraie* civilisation (le Chinois pense exactement une semblable chose de lui-même, mais il ne cherche pas à faire de la propagande en dehors de chez lui; il a déjà trop à lutter pour se défendre contre l'invasion des *barbares* d'Europe), lui seul peut apporter aux autres peuples la radieuse lumière, sous les formes sociale, politico-économique et religieuse. Et il s'efforce d'ennoblir ses captations, en les revêtant du manteau du progrès. Ce progrès, il faut que l'indigène en comprenne l'essence. Pour son initiation, on a recours à un nouveau genre de contrainte, dont le ridicule fréquent n'efface point la vilénie. Les peuples, à la rigueur, acceptent le maître qui les tond avec modération, supportent même le tyran qui les suce jusqu'aux moelles, s'ils jouissent d'une tranquillité relative avec la conservation de leurs vieilles habitudes et de leurs croyances ancestrales. Pressurés sur leur coin de terre, malheureux de corps, ils veulent au moins se reposer dans la

quiétude de la famille organisée et des espérances d'un au-delà entrevu, selon les traditions séculairement léguées. Il semblerait qu'il fût sage de leur laisser des joies réduites à si peu, une satisfaction profitable, même à l'œuvre de l'exploitation. Mais le fanatisme des missionnaires et la sottise de ceux qu'on appelle fonctionnaires n'y trouveraient pas leur compte. Les uns s'appliquent à améliorer les habitudes, à les rectifier, à faire rentrer dans la règle selon leur conception ce qui ne saurait s'y plier; les autres, à transformer la foi, à remplacer les croyances par des mythes, parfois tout aussi saugrenus et empreints de fétichisme que les superstitions dont ils se moquent. Missionnaires et fonctionnaires, à côté du soldat et du commerçant, complètent l'œuvre de colonisation; tous aident à multiplier entre les indigènes et les immigrés les occasions de conflits.

Rien de séduisant dans les systèmes. De quelque formule que parte une entreprise coloniale, comme son mobile réel et son but sont invariables, elle ne peut réussir que par la mise en jeu de procédés antisociaux. J'entends l'expression dans le sens de procédés antihumanitaires, tous les peuples relevant des mêmes principes de morale immuable, possédant le droit à l'existence à un égal degré, ayant, vis-à-vis les uns des autres, l'obligation de maintenir entre eux une solidarité qui est leur sauvegarde, aucun ne pouvant porter atteinte à celle-ci sans compromettre un équilibre nécessaire, ébranler les fondements de l'organisation sociale. Plus tard, sans doute, la fusion se fera entre toutes les collectivités; mais, en raison de leur évolution très incomplète, celles-ci n'en sont encore qu'à la période de la vie côte à côte, avec l'indépendance sous le respect de lois intuitives, droit primordial des gens, aussi utile aux forts qu'aux faibles, aux civilisés qu'aux incivilisés. L'esprit de nationalité est donc à ménager en son égoïsme mitigé, qui est déjà un progrès sur l'égoïsme de tribu. Affecter son mépris chez les autres, alors qu'on l'affirme hautement pour soi-même, est d'une iniquité monstrueuse et d'un exemple détestable. C'est la proclamation de l'anti-altruisme, du droit de la force, la plus abo-

minable des manifestations entre les hommes, le point de départ des crimes des peuples comme des crimes des individus.

J'aurais voulu donner quelques développements à ces généralités trop sommaires, retracer à grands traits l'histoire des crimes qui ont valu aux prétendus civilisateurs d'Europe leur domaine colonial; la nécessité de réduire ce volume à des proportions déterminées m'en empêche.

Acceptons le fait accompli, non pas en l'approuvant, mais en le subissant comme la résultante fatale de circonstances prochaines ou éloignées. Là où vivent côte à côte des races différentes, supposons qu'il règne entre elles un équilibre suffisant, une entente relative assez large pour écarter les causes de gros conflits. On a la colonie modèle. Il faut, pour atteindre à ce but, que le colonisateur s'applique à produire l'oubli des procédés de force chez les colonisés, mais tout en les tenant sous la crainte d'un retour possible de ces procédés, s'il était nécessaire. (C'est la condamnation du crime initial, cette obligation de reprendre ses voies, imposée au civilisé, revenu aux principes de justice.) La race maîtresse doit être tolérante; elle ne saurait chercher, sans danger, à s'assimiler rapidement et à fond les autres races, en exigeant d'elles le sacrifice de leurs habitudes et de leurs croyances. Le prosélytisme maladroit des missionnaires a fait autant de tort à l'action européenne, en divers lieux, que les brutalités arbitraires du militarisme et les vexations imbéciles du fonctionnarisme. Toutes les races n'ont pas les mêmes tendances, et, chez elles, les mœurs sauvages, barbares ou civilisées, sont en grande partie la conséquence d'une organisation physique qu'on ne modifie point avec facilité, si même elle est modifiable. Prétendre forcer l'assimilation en dépit de celle-ci, c'est se donner le change sur l'état du milieu et se ménager de dures surprises. « Dans l'Amérique du Sud, à Haïti, la civilisation n'a fait que changer les apparences de la vie primitive, en substituant à l'immobilité un équilibre qui est presque pire encore »

(Lombroso¹), parce que l'Indien, le noir, les métis de l'un et de l'autre avec le blanc n'étaient point de capacité à absorber les mêmes ingrédients sociologiques que ce dernier! Chez les races très intellectuelles, d'autres obstacles se dressent contre l'assimilation. Chez toutes, même les plus supérieures, deux instincts se contrecarrent, ce qu'on a appelé le *misonéisme* ou la haine du nouveau, forme d'une inertie ancestrale indélébile, et le *philonéisme* ou l'amour du nouveau, indice de l'aptitude au progrès. Si l'Européen veut bien réfléchir à quelles misérables proportions se réduit pour lui-même le progrès, au nombre et à l'incohérence des survivances barbares ou sauvages qui marquent dans sa civilisation la puissance de l'inertie, à l'extrême lenteur qu'il a mise à triompher sur quelques points de celle-ci, il sera plus patient et plus indulgent vis-à-vis des races dont il prétend devenir l'initiateur. Les résistances seront d'autant plus grandes que les civilisations seront plus antiques, les formules plus divergentes par rapport à celles de la civilisation d'importation. Chacun se trouve bien dans ses coutumes et veut y demeurer. Par la comparaison avec les habitudes des autres, il les aperçoit adéquates ou même supérieures. Pourquoi poursuivre l'objectif d'une fusion ou d'une transformation impossible, si, dans le domaine de la morale commune, dans la notion générale du bien et du mal, tous les éléments ethniques s'entendent pour conserver entre eux un système de préservation presque uniforme contre le délit et le crime? Or, c'est là une circonstance très digne de remarque: dans l'ensemble des collectivités humaines, il existe l'idée, sous des formes à peu près identiques, de ce qu'on doit empêcher ou réprimer dans l'intérêt des individus et des groupes. Du nègre barbare à l'Indo-Chinois et à l'Hindou, si différemment civilisés, les mêmes manquements, qui, chez nous, sont l'objet de la réprobation et du châtiement, sont aussi condamnés comme délits ou crimes. Seulement, l'appréciation de leur degré de gravité varie selon les conditions de tempé-

1. *Crime politique*, t. I, p. 7.

rament ou de mœurs, le degré de l'évolution juridique¹; l'aggravation est souvent poussée jusqu'à des conséquences inouïes, l'atténuation descend parfois jusqu'à l'excuse tacite, quand la victime est l'étranger. (Nous-mêmes demeurons les témoins maintes fois indifférents de méfaits commis contre les indigènes et qui provoqueraient notre indignation s'ils avaient atteint l'un des nôtres.) Nulle part, le vol et l'incendie, l'adultère et le viol, le meurtre avec ou sans préméditation ne sont considérés comme des actes innocents; partout ils sont punis avec plus ou moins de sévérité. Il est donc relativement facile au colonisateur de laisser aux races soumises l'application de leurs codes et de leurs coutumes, en matière de délit, sans qu'il en résulte d'inconvénient, à la condition de mitiger certaines choses excessives. L'autorité dominante doit pourtant conserver le droit exclusif à la répression des attentats commis sur ceux de sa race, afin de marquer son action dirigeante et de prévenir, dans les conflits entre l'Européen et l'indigène, l'intervention de magistrats enclins à une partialité qui tendrait à l'avilir. Elle est aussi obligée, dans un intérêt supérieur, à se montrer d'office inconciliante, en des cas qui laissent sans trouble les consciences indigènes et qui cependant ne sauraient être tolérés, soit à cause des dangers de leur imitation dans un milieu complexe, soit à cause de leur nature ultra-criminelle, masquée par le fanatisme, l'ignorance ou la répétition d'une habitude monstrueuse dans des couches indégrossies. En pareilles occurrences, il est nécessaire d'apporter beaucoup d'attention et de modération, sous peine de forcer la note et de déterminer un résultat contraire à celui qu'on a cherché.

Dans les applications que nous faisons à l'indigène de nos propres lois pénales, il est équitable de tenir compte des différences que l'éducation et les mœurs impriment aux conditions des actes. Nous l'oublions trop. Un Européen qui brise

1. En somme, partout assez peu avancée. — Voir l'ouvrage du docteur Letourneau, *l'Évolution juridique*.

une porte, enlève un objet de prix, sait fort bien qu'il s'est rendu coupable d'un vol qualifié. Un noir, en Afrique, qui rompt la nuit une méchante palissade pour emmener un bœuf, sait aussi qu'il a commis une action punissable, mais jusqu'à un point dans les mœurs sauvages et légèrement châtiée d'après les coutumes de la tribu; serait-il juste de lui appliquer l'article de notre Code qui l'enverrait au bagne? Je me trouvai un jour dans un singulier embarras, à Nossi-Bé, où je remplissais les fonctions intérimaires de juge: j'avais à prononcer sur le cas d'un Malgache, coupable d'un vol de bétail, accompli la nuit, dans un enclos palissadé; j'estimai la peine spécifiée par notre Code exorbitante, en appréciant la faute selon le niveau de la conscience du milieu, et ne pus me résoudre à prononcer sur l'affaire; je la renvoyai au commandant supérieur, qui la trancha dans une réunion d'indigènes (palabre), d'après l'opinion des plus anciens. Personne ne s'avisera de trouver condamnable la nudité des noirs, au Sénégal, ni même l'extrême réduction du costume, chez les nègres antilliens, au sortir d'un canot ou de l'usine; l'agent trop zélé, qui, à Saint-Louis ou à la Pointe-à-Pitre, songerait à cet égard à rédiger un procès-verbal d'outrage public à la pudeur, serait bafoué et renvoyé à d'autres exercices. Mais on ne peut admettre des abandons intimes, très ouvertement affichés, de pernicious exemples pour des catégories où la retenue sexuelle est à ménager. Toutefois encore, dans ses écarts génésiques, il serait odieux d'assimiler le délinquant africain au délinquant européen, car tous deux n'ont pas eu la même éducation morale. De même, je regarde comme inique l'application rigoureuse aux Arabes des articles de notre Code sur l'attentat à la pudeur et le viol, lorsque, dans la tribu, dans la loi traditionnelle laissée à la race, la femme est déclarée nubile, apte au rapprochement sexuel, à un âge précoce où elle a la plus entière notion de ce qu'on désire d'elle, lorsque surtout la victime a été consentante ou même provocatrice.

Mais, à aucun degré, il n'est admissible qu'une nation civi-

lisée, devenue colonisatrice, tolère à côté d'elle des actes négatifs de toute civilisation, de tout instinct humain progressif. L'Européen n'a pas à respecter le sacrifice rituel et le cannibalisme là où il les rencontre établis. Laisser s'accomplir le premier, sous le prétexte d'une liberté de conscience que réclament tous les cultes, c'est dépasser les bornes de la tolérance, en égalant le plus immonde fanatisme aux manifestations de la religiosité la plus placide. Laisser se perpétuer le second, sous le prétexte d'une habitude inconsciente, en partie dérivée de la nécessité, c'est avouer implicitement qu'on se détache du but mis en vedette sur l'exposé de l'œuvre de relèvement, ou qu'on a été incapable de procurer aux protégés l'aliment normal du corps. Cependant, même en de pareils cas, une autorité sage ne brusquera rien. Dans l'Inde, les Anglais sont arrivés à supprimer les sacrifices humains chez les Khonds, par des moyens indirects, en mettant obstacle au commerce des mériahts¹, puis en ouvrant aux sauvages tribus des débouchés et des rapports nouveaux, peu à peu appelés à transformer leurs idées et leurs mœurs. Dans la Nouvelle-Calédonie, les Français ont arrêté l'anthropophagie en procurant aux Canaques des moyens d'alimentation certains, aussi en provoquant chez eux le sentiment de la répulsion pour un goût abominable.

Ailleurs, les colonisateurs ont eu à combattre l'infanticide. Le meilleur moyen, c'était l'amélioration du sort des familles. Mais on a peut-être eu tort, dans l'espérance de remédier plus vite aux inconvénients de la surcharge, de laisser prendre à l'OEuvre dite de *la Sainte-Enfance* un développement trop grand, qui n'a point manqué d'éveiller les défiances. Les missions, en achetant à des parents indignes ou dénués de toute ressource de pauvres petits êtres, ont contribué à prévenir nombre d'infanticides et de libéricides. Seulement, le prosé-

1. Jeunes filles destinées à servir de victimes.— Élie Reclus, *Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1883. Voir aussi mon mémoire, *le Meurtre et le Cannibalisme rituels*, in *Société nouvelle*, octobre-novembre 1893.

lytisme, virant au fanatisme, a inspiré aux Annamites et aux Chinois des pensées singulières : ils ont jugé les autres d'après eux ; ils ont obéi aux suggestions de mandarins malveillants, sous la croyance que les religieux catholiques achetaient les enfants pour composer des philtres magiques avec leurs foies, et ils ont tué des missionnaires comme magiciens et assassins¹.

Sur l'attentat vulgaire, les races en présence peuvent arriver à des compromis suffisants pour la répression.

Elles ne s'entendent que trop bien, d'autre part, dans la compréhension de leurs vices réciproques, pour aboutir à une sorte de culture immorale commune.

Il n'est pas exact que le rayonnement imitatif, dans les milieux sociaux, marche exclusivement ou toujours d'une manière prépondérante, des couches supérieures aux couches inférieures. Sans doute, l'humble a tendance à s'essayer aux allures des plus importants ; c'est une satisfaction d'amour-propre qui le relève à ses propres yeux. Mais l'imitation tout en bas se cantonne plutôt dans le mauvais que dans le bon, restant en dehors des moyens de l'indégressi pour ce qui regarde les choses de pur intellect et de véritable perfectionnement. Tout en haut, par curiosité, recherche d'excitations et de jouissances nouvelles, réveil des atavismes, qui ne sont jamais qu'assoupis, même chez les plus sélectés, instincts vicieux naturels, on répète les habitudes des milieux qu'on affecte de mépriser. Qu'on observe ce qui a lieu dans les capitales les plus brillantes. Les crapuleuses débauches sont les plaisirs déclarés du meilleur

1. Les bruits répandus parmi la populace de l'immolation des petits enfants dans les missions, pour fournir à je ne sais quelles opérations occultes, ont été la véritable cause des récents massacres de chrétiens en Chine.

Sur cette question de l'infanticide, l'Européen n'a pas à se targuer d'une supériorité. Le crime est également fréquent dans les races sauvages et dans les races très affinées. Il serait devenu très commun parmi les noirs, aux États-Unis, depuis l'émancipation (W. Hepworth Dixon, in *Tour du Monde*, 1876, t. XXXII, p. 122). J'aurai à revenir sur le sujet.

goût dans le monde de la jeunesse dorée, si justement appelée *décadente* et méritant si bien cette épithète lorsqu'elle affiche des mœurs rétrogrades. Sous la Régence, les roués ne se bornaient pas à se vautrer dans les plus sales orgies ; ils s'étudiaient à copier le peuple des halles jusque dans les manières et le langage. Lorsque de telles habitudes s'étendent dans une société, la valeur de celle-ci est bientôt diminuée. Précisément, le phénomène s'est produit dans nos anciennes colonies à esclaves. Le noir africain ne pouvait remonter jusqu'au blanc ; le blanc s'abaissa jusqu'à lui. Le maître partagea ses faveurs entre la femme de sa race et ses négresses, se mêla de la police de ses ateliers, alla même plus d'une fois jusqu'à se faire le bourreau de ses travailleurs, et, dans ses frottements continuels avec le noir, reprit, sous une autre forme, beaucoup de la grossièreté de ses ancêtres, les aventuriers des premiers temps. L'éducation vint encore renforcer cette note. L'enfant blanc, confié à des nourrices de couleur, n'ayant pour compagnons de jeux que des négrillons ou des petits mulâtres, de bonne heure prit des façons et des instincts dont il ne trouvait pas la rectification ultérieure dans sa couche, auprès de parents indifférents ou inconsciemment assouplis à de basses habitudes, auprès de congénères sortis des mêmes épreuves avec le même résultat. Le blanc, à de tels contacts, perdit jusqu'à son langage ; le créole est un idiome où le français s'entremêle à l'africain, où, si le premier domine par les mots, le second imprime sa syntaxe et ses modes de transformation dans les termes. Il n'est pas surprenant qu'à l'émancipation le noir, ayant toute liberté pour copier l'ancien maître, n'ait eu à le reproduire que dans ses brutalités, réadaptées aux intérêts de sa propre race. On assiste alors, sous le mobile de haines irréductibles, à des attentats inouis ; à Saint-Domingue, les deux races, et entre elles leurs métis, rivalisent à qui se surpassera en cruautés, dans une effroyable imitativité de réciprocité.

En Algérie, l'Arabe a pris de nous l'habitude des liqueurs fortes, en dépit des préceptes prohibitifs du Coran, et, en

Cochinchine, l'Annamite a renforcé son goût pour l'eau-de-vie aux exemples de nos soldats. En même temps, l'Européen a emprunté aux Orientaux certaines habitudes sexuelles ; la pédérasie est devenue commune parmi nos troupes algériennes¹ ; elle l'est aussi, bien qu'à un moindre degré, chez les fonctionnaires de toutes grandeurs, dans la région indo-chinoise, où le boy féminisé vit souvent côte à côte avec la maîtresse, tous deux servant indifféremment aux distractions du maître. De ces foyers contaminateurs, elle semblerait s'être étendue à notre armée métropolitaine, d'après certains faits récents des plus déplorables². Le Français a, en outre, appris — phénomène invraisemblable — de nouveaux raffinements dans la corruption à la femme annamite, et, au contact des fumeurs d'opium, il a ajouté cette funeste dépravation de l'ivresse morphinique à celle de l'ivresse alcoolique.

Dans les relations commerciales, il y a échange de procédés imitatifs. Les négociants peu scrupuleux (ils ne sont pas la minorité) laissent pénétrer leurs moyens à leurs confrères indigènes et leur empruntent les leurs. Au Sénégal, le coup des fausses balances et des faux poids est d'usage courant dans nos escales de traite, à l'époque de l'achat des gommés et des arachides. Les Maures et les nègres ont riposté à ces voleries,

1. *Le Scandale de Médéah* (affaire du capitaine B..., brochure du docteur Boyer. Paris, 1892).

2. Affaire de Châlons, *France sociale et politique*, de Hamou, 1891, p. 653. — A quel point le sens moral disparaît dans les contacts coloniaux ! Un officier de marine, qui prit part aux premiers développements de la Cochinchine, et qui depuis arriva à une situation très élevée (il est mort très en vue), avise un jour, à bord d'un transport de condamnés à destination de la Nouvelle-Calédonie, un forçat à la figure débonnaire : « Qu'as-tu donc fait pour être envoyé là-bas ? — Hélas ! je me suis laissé emporter à un mauvais moment de passion ! — Tu as tué ta femme ou ta maîtresse dans un moment de jalousie, un rival peut-être ? — Hélas ! non, j'ai eu des rapports avec un petit garçon. » L'officier de s'exclamer devant tout le monde, en plein pont : « Ah ! le pauvre diable ! le pauvre diable ! s'il avait fallu qu'on nous reprit de pareilles peccadilles, en Cochinchine ! » J'étonnerais fort si je citais le nom du personnage.

en apportant des gommés frelatées et des arachides mélangées de matières terreuses; dans le Sud, les noirs ont même appris à recueillir le caoutchouc en boules condensées autour de lourds fragments de pierre.

Pour peu que l'indigène se sente appuyé dans ses manifestations autoritaires vis-à-vis de ses compatriotes, il use et abuse avec cynisme des licences qu'on lui tolère; il a la conviction qu'il joue correctement le fonctionnaire ou l'officier venu de France. Mais combien il reste au-dessous des imitations que nos représentants ont su faire, en Algérie, des chefs et des caïds jadis omnipotents; en Indo-Chine, des mandarins de toutes tailles; même à la côte occidentale d'Afrique, des despotes au teint d'ébène! Bien évidemment, c'était au souvenir de modèles indigènes que les chefs de bureaux arabes, les Doineau et quelques autres, se laissaient aller à de si gros excès d'arbitraire et de force; que, plus récemment, le maire Pouraillon essayait d'appliquer à ses administrés les façons jusqu'alors réservées aux seuls Arabes. A Boké (Rio-Nunez), un lieutenant, chef du poste, trouve à son gré la femme d'un commerçant; il s'arrange avec la dame, et, pour se débarrasser du mari, prononce gravement le divorce... bien avant que la loi n'eût été promulguée dans la métropole (il n'avait d'ailleurs aucune compétence pour s'ériger en juge sur l'état d'un ménage). En Indo-Chine, qu'un indigène se plaigne de quelque tort auprès d'un fonctionnaire de sa race; si celui-ci croit pouvoir continuer les traditions du mandarinat d'avant la conquête, sans s'attirer aucun désagrément du côté de nos magistrats, il ne se met point en peine de satisfaire à la justice, mais seulement à son intérêt. J'ai rencontré des résidents qui agissaient exactement de même. Plus d'un, parmi ces messieurs, vivent en grands mandarins, entre leurs boys et leurs congais, exigent de ceux qui les approchent les triples génuflexions et les marques d'un respect outré, parlent haut et fort, emploient même de temps à autre le rotin et la cangue, malgré les défenses de l'autorité supérieure. Mais on surprend mieux encore, en de menus faits, l'imita-

tivité rétrograde. Un jour, je revenais de pratiquer des vaccinations, avec quelques enfants qui m'avaient servi de vaccinifères; étonné de voir les parents attendre depuis longtemps, à quelques pas de la résidence, le moment de rentrer chez eux, je les fis interroger, et j'appris que l'administrateur chargé de régler la petite indemnité à laquelle ils avaient droit la leur avait refusée. Je m'empresse d'accourir chez l'administrateur. « Eh! vous êtes bien bon, docteur, de vous occuper de ces gens-là! Qu'ils se débrouillent. C'est ainsi qu'il faut agir avec eux, comme faisaient leurs mandarins! »

Les mœurs militaires surtout acquièrent en certains milieux des perversions très regrettables. Au cours de guerroyements incessants contre des ennemis sans pitié, très cruels, le Français, par représailles d'abord, et puis bientôt par indifférence ou réveil d'instincts ataviques, tolère autour de lui des imitations. Il détourne les yeux lorsque ses auxiliaires indigènes commettent des atrocités sans nom... et quelquefois il regarde froidement. Un officier du corps des vétérinaires me racontait qu'il avait vu, au Sénégal, à la suite d'un combat heureux pour nos armes, nos auxiliaires noirs scier les articulations des blessés du parti ennemi et jouir des épouvantables souffrances de ces malheureux. « Et vous avez laissé faire? — Que voulez-vous? C'est dans leurs habitudes; on aurait pu trouver mon intervention mauvaise. » Je m'éloignai avec autant de stupéfaction que de dégoût. On sait le tapage fait autour d'un article de Loti sur la prise de Hué, où le pittoresque écrivain notait ce détail... saisi sur le vif, de matelots lancés au pas de course, et piquant de leurs baïonnettes les Annamites tombés, irrésistants, sur lesquels ils se frayaient un chemin! L'Indo-Chine a été le théâtre de bien d'autres scènes de barbarie française et asiatique. Le soldat, en de semblables circonstances, se relâche de la discipline, prend des goûts d'aventures, garde l'empreinte de la brutalité acquise. Rentré dans la vie commune, il n'est plus susceptible de réforme. L'ex-fonctionnaire colonial ne saura pas davantage, en revenant dans la métropole, abandonner derrière lui les

habitudes de son milieu d'action. Qui oserait refuser une large part d'influence à de pareils éléments, mêlés en plus ou moins grand nombre aux éléments non déplacés de nos campagnes et de nos villes, dans l'efflorescence si caractérisée de crimes et de vices traduite par nos mœurs, depuis près de vingt ans? Il y a tout au moins à relever une coïncidence entre la transformation de celles-ci et l'extension de notre domaine colonial. Quelquefois même les événements se chargent de démontrer, par des faits isolés, la probabilité d'une fâcheuse généralisation chez nous d'habitudes prises au loin et importées avec les retours d'outre-mer. Un exemple : au mois de juillet 1892, la cour d'assises d'Amiens avait à juger un nommé Jourdan, qui, après avoir simulé l'amourachement auprès d'une veuve âgée, dépité de ne pas obtenir d'elle tout l'argent convoité, avait cherché à la tuer afin de la voler. Il lui avait appliqué sur le visage une éponge imbibée d'ammoniaque, serré le cou pour l'étrangler, piétiné le visage et broyé la mâchoire ; puis, il avait fouillé les meubles et enlevé 800 francs. Ce meurtrier cynique et ingénieux était un ancien sous-officier d'infanterie de marine ; il avait fait campagne en Indo-Chine et déserté ; le séjour colonial avait développé chez lui les mauvais instincts, bientôt jusqu'à la criminalité. Aurait-on pu imaginer même l'accusation portée dans la triste affaire Quiquerez-Segonzac, ailleurs qu'en ce milieu africain, témoin séculaire de toutes les âpres ambitions et cupidités des aventuriers d'Europe, aussi de tant de drames horribles où le blanc apparaît plus sauvage encore que le nègre? Je n'ignore pas que, dans le déchaînement de corruptions et de violences auquel nous assistons, grande est la part de notre régime politique et d'une presse tarée. Mais je vais jusqu'à me demander si les emportements qui interviennent aujourd'hui à propos des moindres discussions, les diffamations systématisées contre les adversaires les plus honorables, étalées sans retenue dans les feuilles publiques, les échanges d'injures et de provocations presque toujours aboutissant à des duels ridicules et de pose vaniteuse, ne seraient pas quelque peu d'imitation créole, à une époque où le poli-

ticien créole a pris chez nous beaucoup trop d'influence. Je reconnais toutefois que la métropole donne aussi de son côté, à des petits milieux très fermentescibles, d'assez vilaines leçons à répéter. Ce n'est pas seulement aux Antilles que les discussions politiques peuvent se dénouer par l'assassinat. Au mois de septembre 1892, en Corse, dans une période électorale, deux gendarmes étaient fusillés par une bande de *citoyens*, qu'un maire dirigeait en personne¹!

La quasi-similitude des formes de l'impulsivité humaine qui sont qualifiées crimes dans les collectivités, des plus basses aux plus élevées, sous les modes sociaux les plus rudimentaires comme sous les plus affinés, qu'ils relèvent du principe républicain ou du principe monarchique, qu'ils aient ou non conservé la marque de l'esprit théocratique, prouve combien les peuples sont demeurés loin de l'objectif entrevu par le progrès. C'est moins la preuve d'une dominante supérieure fort nébuleuse, qui régit toutes les morales ou plutôt les confond dans une seule morale intuitive, que celle d'une évolution très peu avancée de la notion juridique.

Si l'on raisonne sans parti pris, dégagé de toute imprégnation éducative, sur la nature des actes appelés crimes ou délits, on s'aperçoit qu'ils se réduisent à des attentats contre la solidarité nécessaire à toutes les espèces d'êtres, pour leur défense et leur préservation vis-à-vis des forces naturelles, physiques et animées du milieu, et contre la liberté des individus, le fondement de cette solidarité et sa préparatrice. Les animaux de même espèce se recherchent entre eux afin de mieux résister aux ennemis communs et de se faciliter mutuellement les moyens de subsister². Les hommes, aussi loin qu'on peut remonter dans l'observation de leurs mœurs, se groupent par familles et par tribus, afin de posséder, avec

1. *Petit Journal* du 28 septembre 1892.

2. Lire là-dessus d'excellentes études de Kropotkine : *L'Appui mutuel chez les sauvages, la Lutte pour la vie*, in *Société nouvelle*, 1892.

l'appui réciproque, une puissance relative dans la lutte au sein du milieu. Évidemment les êtres obéissent ainsi à un instinct de même ordre que tous les autres; je veux dire d'essence biologique. Mais la même création qui leur a donné l'aptitude à la sociabilité, avec l'instinct de la solidarité, n'a pu éviter les conflits entre espèces, ni, dans chaque espèce, les conflits entre les individus, parce que l'inégalité est la règle entre les espèces et les individus. Ce vice est jusqu'à un point réparé par la sélection, consécration de la loi fatale du triomphe du plus fort sur le plus faible, et, à son tour, la confirmation de la nécessité de la solidarité, seul moyen pour les faibles de triompher des forts. En ces conditions, rendues évidentes par l'observation de chaque jour, il n'y a point place pour un libre arbitre. Hommes et bêtes se meuvent dans un cycle qui leur est imposé d'après des lois pour eux insurmontables, avec des moyens limités dont ils sont incapables de transformer ou d'élargir les voies. Seulement, comme en des rapports multiples, une certaine liberté de direction est pour l'individu la première garantie de l'existence en face des circonstances imprévues où l'assistance collective ne se produit pas, il en résulte une tendance des forts, isolément ou par groupes, à user et abuser pour eux-mêmes d'aptitudes que l'égoïsme dévie de la droite ligne, c'est-à-dire de la convergence au profit collectif (c'est l'acte lésant la liberté individuelle, dont Hamon a fait la base d'une nouvelle définition du crime¹). Au fond, cette liberté relative est subordonnée à des influences intrinsèques et extrinsèques qui lui enlèvent tout caractère d'indépendance; elle est plutôt l'apparence du libre arbitre que sa démonstration; elle est comme un réflexe perfectionné dans un automatisme incompris, parce que nous nous refusons à apercevoir le jeu... des ficelles, celui des influences d'où dérivent les instincts, les tempéraments, les habitudes de chaque être (hérédité et innéité, adaptation acquise par réaction plus ou moins consciente et forcée vis-à-vis du milieu, etc.). Il s'ensuivrait donc,

1. *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1893, 1^{er} semestre.

en logique absolue, qu'en aucun de ses actes un être n'est responsable vis-à-vis d'autres êtres, tous se comportant d'après des impulsivités issues directement ou indirectement de pressions subies par les individus, élaborées au dehors d'eux, alors même qu'elles semblent émaner d'eux. Sur la terre créée pour tous, l'homme-animal a à se défendre contre l'attaque de ses semblables, à prendre où il la trouve la nourriture nécessaire, à choisir un bon abri pour lui et les siens, et, au moment de l'appétit sexuel, à satisfaire à ce besoin, condition de l'entretien de son espèce. Mais voici que quelques-uns veulent pour eux tout l'abri, tout l'aliment, toute la jouissance sexuelle; il y a réaction naturelle, obligée chez les autres. De race à race, c'est la guerre, identifiée à la chasse contre l'animal dangereux ou convoité pour son utilité; dans la tribu, la nation, l'accapement du fort prend le nom de droit, la résistance du faible celui de crime, et l'un s'arroge le pouvoir de punir l'autre s'il l'emporte dans la lutte. En ces conditions opposées, il n'y a que des organismes obéissant à des propulseurs spécialisés dans les individualités ou des groupements sélectionnés d'individualités, mais de genèse en réalité tout extérieure. Au plus fort le succès. Les choses s'arrêtent là chez l'animal, non chez l'homme doué d'une intelligence supérieure et d'aptitudes sociologiques supérieures. Quand les collectivités ont reconnu l'excellence d'une limitation réciproque des entraînements individuels, afin de mieux assurer à tous leurs membres la moindre somme d'efforts pour obtenir la plus grande somme de résistance contre les ennemis du dedans et du dehors, elles ont bénévolement accepté la croyance à une liberté suffisante pour imprimer aux actes aberrants des individus une responsabilité vis-à-vis du milieu social et de ses composants. Alors est née l'idée morale, celle de la justice et du droit. Cette crédibilité, je l'accepte comme une nouvelle forme d'expression biologique. Sans elle et ses corollaires indispensables, l'homme serait condamné à l'évolution de l'animal, et tel n'a pas été le but de la création, sans doute, puisqu'elle l'a organisé pour atteindre à des formes sociales particulièrement élevées. L'au-